

## « EP » spécial : Elections du Président de la République

Dans notre précédent mensuel d'informations syndicales, « L'AP », nous avons évoqué la décision unanime du Bureau National du Snetaa-eiL concernant notre approche des candidats à l'élection du Président de la République : **l'établissement d'un questionnaire spécifique.**

Nous avons publié ce questionnaire dans une dernière S1, « l'EP ».

A quelques jours du premier tour de l'élection, nous décidons de publier les réponses à ce questionnaire, telles que nous les avons reçues. C'est volontairement **sans commentaire** que nous les publions, ce jour. Sans commentaire car nous voulons rester fidèles à notre valeur d'indépendance à l'égard des partis politiques.

Le Snetaa-eiL, premier syndicat de l'Enseignement Professionnel, est heureux d'avoir réussi à obtenir de la majorité des candidats une réponse. C'est la première fois dans l'histoire de notre syndicat. **C'est dire toute l'importance et la place de notre syndicat dans l'Education Nationale et plus largement, dans les corps intermédiaires.** Notre syndicat est devenu lisible, visible et encore plus puissant pour faire entendre ses revendications et obtenir satisfaction. Le Snetaa-eiL est un syndicat d'adhérents, efficace, indépendant et laïque.

Il n'appartient à personne : **Le Snetaa-eiL, c'est vous !** Vous pouvez être fiers d'être adhérents car vous êtes entendus et reconnus.

### **C'est à vous que les candidats à la Présidence de la République répondent.**

Ces réponses sont publiées, après le rappel de notre questionnaire, dans un ordre tiré au sort pour qu'il n'y ait aucune partialité de la part du Snetaa-eiL.

**A ce jour, les réponses de Mme Arlette Laguillier, Mme Dominique Voynet, Mme Marie-George Buffet, Mme Ségolène Royal, M. José Bové, M. Gérard Schivardi, M Sarkozy nous sont parvenues.**

Quant à M. Bayrou, M. Nihous et M. Besancenot nous n'avons eu ni réponse ni appel concernant notre questionnaire.

**Pour des raisons techniques (réponses scannées et poids numériques), les réponses des candidats sont accessibles sur le site du Snetaa**

[http://www.snetaa.org/actu07/questions\\_aux\\_candidats\\_07.htm](http://www.snetaa.org/actu07/questions_aux_candidats_07.htm)

ou

**La réponse de : Mme Laguillier**

<http://www.snetaa.org/actu07/doc2007/laguillier.pdf>

**La réponse de : Mme Voynet**

<http://www.snetaa.org/actu07/doc2007/voynet.pdf>

**La réponse de : Mme Buffet**

<http://www.snetaa.org/actu07/doc2007/buffet.pdf>

### SOMMAIRE

- 1 - Edito
- 2 - Questionnaire adressé aux candidats des élections présidentielles

- La réponse de : Mme Royal  
<http://www.snetaa.org/actu07/doc2007/royal.pdf>
- La réponse de : M Bové  
<http://www.snetaa.org/actu07/doc2007/bove.pdf>
- La réponse de : M Schivardi  
<http://www.snetaa.org/actu07/doc2007/schivardi.pdf>
- La réponse de : M Sarkozy  
<http://www.snetaa.org/actu07/doc2007/sarkozy.pdf>

**Pour toutes celles et tous ceux qui reçoivent traditionnellement la S1 par courrier postal, elles (ils) reçoivent les réponses dans leur intégralité, par papier. Si vous souhaitez recevoir une version papier alors que vous êtes abonné(e)s à la S1 par mail, il suffit de nous appeler et nous vous en ferons envoyer une aussitôt.**

Si d'autres réponses des autres candidats nous parviennent, dans des délais qui, techniquement, nous permettent de les publier, vous trouverez aussitôt leurs réponses sur notre site.

Nous vous invitons toutes et tous à aller accomplir notre devoir civique de citoyen.  
Votons !

**« Votez l'Enseignement Professionnel !\* »**

\* dernière affiche du Snetaa-eil « Votez l'enseignement professionnel ! »

## Questions aux candidats à la Présidence de la République avril 2007

**Depuis 1949, la formation professionnelle publique initiale a beaucoup évolué.** Les Centres d'Apprentissage sont devenus Collèges d'Enseignement Technique (CET en 1959) puis Lycées d'Enseignement Professionnel (LEP en 1975) et maintenant Lycées Professionnels (LP en 1985).

Les personnels qui y exercent ont vu leur statut évoluer avec des exigences de recrutement augmentant avec le niveau des qualifications proposées dans les établissements.

C'est ainsi que des CAP (Certificat d'Aptitude Professionnel) en CET avec les Professeurs de CET, on est passé aux BEP (Brevet d'Etude Professionnel) dans les LEP et leurs Professeurs de LEP, pour arriver enfin au Baccalauréat Professionnel avec les LP et les PLP (Professeurs de Lycée Professionnel).

Les EREA (Établissement Régional d'Enseignement Adapté) et les SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) où l'enseignement est assuré notamment par des PLP, participent aussi à la formation professionnelle des jeunes en leur offrant l'occasion de se revaloriser et de se remotiver grâce au "geste professionnel" (SEGPA).

**C'est une véritable pédagogie de l'enseignement professionnel sous statut scolaire,** qui s'est pas à pas perfectionnée pour arriver à cette efficacité qu'on reconnaît aujourd'hui. Le PPCP (Projet Pluridisciplinaire à Caractère Professionnel), les PFE (Période de Formation en Entreprise), les modules de seconde ont entre autres complété les dispositifs de l'Enseignement Professionnel et sa spécificité.

Les professeurs de Lycée Professionnels qu'ils soient de disciplines des enseignements généraux ou professionnels, participent tous, dans un même corps unifié - celui des PLP - à la formation des jeunes. La sécurité est assurée pendant la formation par des personnels compétents et formés spécifiquement et a permis aussi grâce à la mise aux normes des différents parcs machines par les Régions, à des millions de jeunes d'accéder à une formation professionnelle qualifiante et diplômante. Ceux-ci bénéficient en même temps d'une scolarité à égale dignité avec les autres jeunes orientés vers les voies Générales et Technologiques.

Notre enseignement professionnel permet aussi par les Périodes de Formations en Entreprise (PFE) d'acquérir une première expérience de l'Entreprise. Il permet une insertion durable et des possibilités de mobilité professionnelle ultérieure des futurs diplômés.

**L'enseignement professionnel fait partie intégrante de notre service public et laïque.** Il maintient l'élève hors dépendance directe de l'Entreprise, des groupes économiques, religieux ou politiques. Chaque jeune y trouve aussi une formation aux humanités et à celle du citoyen. Il participe aux exigences du socle commun des connaissances.

Cette formation publique et scolaire est unique en Europe et nous est enviée par nos voisins européens, notamment les Allemands qui développent eux des formations duales proposées à des apprentis.

**Selon notre organisation c'est cette évolution progressive, sur près de 60 ans, qui a permis d'avoir cette voie professionnelle publique performante,** qui est arrivée à maturité. Notre organisation, le SNETAA, a pris toute sa place dans ces processus, au nom des personnels qu'elle représente.

Certes la voie professionnelle publique peut évoluer encore, notamment dans le niveau III post bac. Mais des idéologies se font entendre pour que des formations professionnelles d'autre nature se substituent à celle-ci. Les statuts des personnels qui y enseignent et celui des jeunes accueillis y seraient d'une autre nature (notamment par la voie de l'apprentissage).

Ce serait grave pour les jeunes, leurs familles, les entreprises et la Nation. Cela remettrait fortement en cause tous les efforts de démocratisation de la République pour assurer un Service Public de qualité à tous les enfants.

**Mais les élections présidentielles sont aussi l'occasion de promouvoir les LP, l'Éducation nationale et de rétablir des vérités.**

Nos questions concernent donc l'enjeu au présent qui conditionne l'avenir :

Fidèle à son indépendance, le SNETAA, affilié à la Fédération e.i.L (Efficacité, Indépendance, Laïcité) examinera en regard des mandats de son congrès et de ses instances, les propositions des uns et des autres.

*Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer vos réponses. Nous publierons tout ou partie de celles-ci.*

## Nos questions pour vos réponses :

1. Quels moyens doit-on engager pour mettre fin **aux sorties du système scolaire sans qualification** (budgétaires, structures pédagogiques ...) ? Le Lycée Professionnel n'est-il pas l'outil adéquat ?
2. Aujourd'hui le **Collège unique** est-il le Collège pour tous ?
3. L'**Orientaion fin de Troisième** garantit-elle l'égalité dignité des trois voies (Générale, Technologique, Professionnelle) ?
4. **Que proposez-vous pour maintenir l'offre** destinée aux élèves des lycées professionnels, dans les formations dévalorisées, voire menacées de suppressions, mais porteuses d'emploi ?
5. Peut-il y avoir une Formation par **Apprentissage** avant l'acquisition d'une première formation diplômante dans le cadre d'une formation initiale et scolaire ?
6. Quelle répartition des rôles envisagez-vous **entre l'État et les Régions** dans la carte des formations ? et selon vous, la **carte régionale des formations** doit-elle se contenter de proposer des formations à débouchés uniquement régionaux ?
7. **Le statut de la fonction publique d'État** permet aux enseignants de la formation professionnelle d'exercer en toute indépendance de pressions extérieures à l'École, pressions économiques, confessionnelles ou politiques. Ne faut-il pas maintenir ces garanties ?
8. La loi Fillon, 80% des élèves au niveau du Baccalauréat et 50% entrant à l'Université, ne doit-elle pas s'accompagner d'une réflexion sur la poursuite d'études post Bac. Professionnel ? Comment et avec quels personnels développer les structures permettant **l'obtention de diplômes de niveau III** ( BTS et DUT ou autre ? ) puis Licence Professionnelle (niveau II) ?
9. La formation professionnelle publique initiale doit-elle rester une **mission de l'État** ?
10. Comment envisagez-vous de relancer le **dialogue social** dans l'enseignement professionnel public, dialogue qui ne peut se contenter d'être une simple information. Ne doit-il pas tenir compte de la volonté exprimée par les personnels lors des élections professionnelles ?
11. Les **lieux de formation** professionnelle initiale et continue ne doivent-ils pas être différents ?
12. La **formation tout au long de la vie** ne risque-t-elle pas de se développer au détriment de la formation initiale en différant les moyens sur une deuxième chance seulement ?
13. L'**AIS**, Adaptation Intégration Scolaire, (SEGPA des Collèges et EREA) représente une 1<sup>ère</sup> chance pour ses élèves. Compte tenu des difficultés rencontrées par ces publics, ne serait-il pas utile de les développer et de renforcer leur aspect professionnalisant ?
14. **Le Baccalauréat Professionnel** se prépare en deux ans après un BEP préparé en deux ans. Êtes-vous favorable au maintien de la filière en 4 ans ?
15. Êtes-vous favorable au développement des **CAP 2 ans**, en fonction des besoins réels de certains métiers et aussi parce qu'ils peuvent représenter un débouché approprié aux élèves de SEGPA (entre autres) ?
16. **Salaires et Pensions** : compte tenu de la perte du pouvoir d'achat des enseignants, n'est-il pas urgent de revaloriser leurs rémunérations et leurs pensions ? Ne faut-il pas remettre en cause la loi Fillon sur les retraites ?
17. **Évaluation, promotion, perspective de carrière** ne doivent-elles pas être transparentes, liées à des critères nationaux et dénuées de critères subjectifs ?
18. Le respect dû aux personnels de la communauté éducative est-il reconnu ?

**Syndicat National de l'Enseignement Technique, Action, Autonome**

74 rue de la Fédération 75739 PARIS cedex 15 Tél. : 01 53 58 00 30 - Fax : 01 47 83 26 69

Internet : [www.snetaa.org](http://www.snetaa.org) - E-mail : [snetaanat@aol.com](mailto:snetaanat@aol.com)